

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 juin 2019 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

10.04 Féliciter Mme Josée Saint-Pierre qui a remporté les prix pour meilleur arrangement jardin et meilleur arrangement à l'occasion de l'exposition annuelle 2019 de la Société des Saintpaulia de Montréal qui a eu lieu au Jardin botanique le 27 avril.

10.05 Reconnaître l'implication exceptionnelle et féliciter le personnel de la bibliothèque L'Octogone pour les résultats d'excellence obtenus au sondage ClimaS effectué par l'école des sciences de la gestion de l'UQAM.

1197551019

CONDOLÉANCES

10.06 Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Nellina Degli Emili Scarponi à la suite de son décès survenu le 14 mai.

10.07 Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Réal Dumont à la suite de son décès survenu le 11 mai.

10.08 Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jacques Nadeau à la suite de son décès survenu le 9 mai. M. Nadeau était le père de M. David Nadeau, membre du comité consultatif d'urbanisme.

PROCÈS-VERBAUX

10.09 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019.

10.10 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2019

10.11 Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 13 mai 2019.

1197151022

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

20.01 Entériner une dépense additionnelle de 10 534 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés majorant ainsi la dépense totale autorisée de 278 000 \$, taxes incluses, à un montant de 288 534 \$, taxes incluses.
1196152005

20.02 Accorder un contrat gré à gré à Atmos Phare pour la fourniture, le stockage et l'installation d'un module de jeu électronique au parc Ménard pour une dépense totale de 100 939,60\$, taxes incluses.
1197151025

20.03 Accorder un contrat 202 048,56 \$, taxes incluses, à Entreprise T.R.A. (2011) Inc. pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour l'année 2019, avec une option de renouvellement pour l'année 2020.
1197151021

20.04 Accorder un contrat de 204 609,51 \$, taxes incluses, à Construction Piravic pour des travaux de réfection au parc Ménard - Phase I - démolition, représentant une dépense totale de 239 339,99 \$, taxes, contingences et incidences incluses suite à l'appel d'offres public 594888.
1197151023

ENTENTE

20.05 Autoriser la signature de l'entente à intervenir avec PME MTL du Grand Sud-Ouest pour la période s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2019 renouvelable à chaque année subséquente et d'accorder une contribution financière de 88 590 \$ pour l'année 2019
1192363053

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

20.06 Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Table de développement social de LaSalle pour le projet Agora Airlie dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour l'année 2019 et accorder une contribution de 35 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables. Permettre l'occupation du terrain à l'intersection de la 90e Avenue et de la rue Airlie et portant le numéro de lot 1 449 704.
1194629017

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.07 Accorder une contribution financière de 300 \$ à Les Kilomètres de LaSalle dans le cadre du 40e anniversaire de l'événement de la « Course et Marche populaires de LaSalle ».
1195348011

20.08 Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Albertine en cinq temps », présentée au Théâtre du Grand Sault, dans le cadre du programme de soutien à la création et production artistique ainsi qu'une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires.
1195986006

20.09 Accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui a eu lieu à l'école LaSalle Comprehensive High School.

1197551017

20.10 Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 9 au 18 août 2019.

1194629019

20.11 Féliciter le Club Photo de LaSalle pour son 15e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

1195986007

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

30.01 Autoriser l'école Laurendeau-Dunton à tenir une course le 17 juin 2019 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants.

1198157007

30.02 Autoriser le Centre Action à tenir un bazar au 2214, avenue Dollard, le 7 juin 2019.

1197551018

30.03 Autoriser la tenue de la Foire de l'horreur dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 9 au 29 septembre 2019.

1192365011

30.04 Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 10 juin 2019.

1197551016

30.05 Autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 27 juillet 2019 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman.

1194629014

30.06 Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019.

1194629013

30.07 Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 18 août 2019 dont le départ se fera sur la rue Thierry.

1194629016

NOMINATION DE MEMBRES

30.08 Nommer M. Frédéric Lavoie, résident, membre du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019.

1192365012

REDDITION DE COMPTES

- 30.09** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 avril au 22 mai 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2019.
1193035007

40 – Réglementation

ADOPTION

- 40.01** Adopter le règlement 2098-LAS-194 amendant le règlement de zonage de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas.
- 40.02** Adopter le règlement 2030-LAS-59 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain.
1197151012

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.03** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'uniformiser le revêtement de la façade principale du bâtiment situé aux 335 et 337, 1ère Avenue
1192363050
- 40.04** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de 2 façades et l'adaptation pour accès universel du chalet de la piscine du parc Lefebvre situé au 8600, rue Hardy
1192363051
- 40.05** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement et l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 7500, rue St-Patrick
1192363052

DOMAINE PUBLIC

- 40.06** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'avril 2019
1192363048

50 – Ressources humaines

- 50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1196456006

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1197551019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Reconnaître l'implication exceptionnelle et féliciter le personnel de la bibliothèque L'Octogone pour les résultats d'excellence obtenus au sondage ClimaS effectué par l'école des sciences de la gestion de l'UQAM. |

De reconnaître l'implication exceptionnelle et féliciter le personnel de la bibliothèque L'Octogone pour les résultats d'excellence obtenus au sondage ClimaS effectué par l'école des sciences de la gestion de l'UQAM.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-29 17:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197551019**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Reconnaître l'implication exceptionnelle et féliciter le personnel de la bibliothèque L'Octogone pour les résultats d'excellence obtenus au sondage ClimaS effectué par l'école des sciences de la gestion de l'UQAM. |

CONTENU**CONTEXTE**

Pour chacun des indicateurs étudiés, L'Octogone obtient un score plus élevé que la moyenne. La satisfaction globale des usagers (offre de service) est de 90 %, soit 8 points de plus que la moyenne et les comportements de service sont 5 points plus élevés avec 88 %.

Les concepts d'attitudes au travail, profils motivationnels, climats de travail, esprit d'équipe obtiennent tous des pourcentages supérieurs à 80 % au thermomètre de la performance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-28



Dossier # : 1192363049

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2019 |

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 07:41

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363049**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2019 |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-05-22



Dossier # : 1197151022

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 13 mai 2019.

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 13 mai 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-23 15:59

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151022**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 13 mai 2019. |

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 13 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1196152005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner une dépense additionnelle de 10 534 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 278 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 288 534 \$, taxes incluses. |

D'entériner une dépense additionnelle de 10 534 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 278 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 288 534 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 09:05

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196152005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner une dépense additionnelle de 10 534 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 278 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 288 534 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2018-2019 peut être qualifié d'exceptionnel. Il est tombé, en date du 2 mars 2018, plus de 200 cm de neige. Précisons que Montréal reçoit 190 cm lors d'un hiver moyen. Au-delà des précipitations qui ont été plus abondantes que la normale, un facteur exceptionnel découle de la fréquence des précipitations qui ont entraîné six opérations de chargement de la neige depuis le 9 janvier 2019. Couplé aux épisodes de fortes pluies et de regel, de grandes quantités de glace ont dû être traitée pendant les chargements.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses sont basés sur le coût moyen des contrats en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour la grande majorité des contrats de déneigement.

Le contrat accordé dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14622 prévoyait une dépense fixée en fonction d'un nombre approximatif de 275 heures de services de location par chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5vg3 minimum (avec opérateur) par année selon un taux unitaire et indexation annuelle. Les travaux étaient répartis entre les entrepreneurs suivants : B. Fréreau et Fils inc., 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc. pour un montant approximatif de 278 000 \$, taxes incluses. Cette dépense a été autorisée dans le cadre de sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0151 - 1er avril 2019 - D'entériner une dépense additionnelle de 18 150 \$, taxes incluses, dans le cadre de la première année optionnelle de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 259 850 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 278 000 \$, taxes incluses.

CA18 20 0379 - 4 septembre 2018 - D'exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres n° 15-14622 portant sur la location horaire de six (6) chargeurs articulés avec

chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec opérateur) pour des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 259 850 \$ taxes incluses, pour le renouvellement des contrats accordés à B. Frégeau et Fils inc. , 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc..

DESCRIPTION

Certains chargeurs ont été utilisés jours et nuits, provoquant une augmentation de 168 heures totales pour les trois entreprises. Le bordereau est basé sur une utilisation de 275 heures par équipements.

JUSTIFICATION

L'utilisation de ces machineries a permis d'améliorer le rendement des équipes de chargement et donc d'offrir un meilleur service aux citoyens. Un dernier montant non-comptabilisé s'est ajouté aux dépenses de l'hiver, provoquant un dépassement du montant estimé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant approximatif de 10 534 \$ taxes incluses pour faire passer la dépense totale autorisée de 278 000 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 288 534 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de déneigement sont un service essentiel offert aux citoyens de l'arrondissement. Étant donné les grandes quantités de neige tombée, sans majoration de l'enveloppe budgétaire, ces services ne pouvaient pas être offerts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-23

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1197151025

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat gré à gré à Atmos Phare, pour la fourniture, le stockage et l'installation d'un module de jeu électronique au parc Ménard dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 100 939,60\$, taxes incluses (DA 601629) |

D'accorder un contrat gré à gré à Atmos Phare., pour la fourniture, le stockage et l'installation d'un module de jeu électronique au parc Ménard dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 100 939,60\$, taxes incluses .

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 09:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151025

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat gré à gré à Atmos Phare, pour la fourniture, le stockage et l'installation d'un module de jeu électronique au parc Ménard dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 100 939,60\$, taxes incluses (DA 601629) |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement désire installer un jeu interactif au parc Ménard. Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture, le stockage et l'installation d'un module de jeu électronique au parc Ménard dans l'arrondissement de LaSalle.

Le jeu représente une course contre la montre pour les équipes dans des jeux dynamiques qui mettent à l'épreuve l'agilité, la mémoire et la rapidité des joueurs. Les cibles DEL qui clignotent sont situées à des endroits stratégiques autour de la structure, et le contrôleur du jeu prépare le terrain. Les enfants doivent toucher les cratères qui s'allument le plus rapidement possible en travaillant avec leurs coéquipiers pour prendre de l'avance contre les autres équipes. Chaque partie ajoute un autre niveau de dynamisme et de défi.

Un deuxième contrat sera octroyé en 2020 pour réaliser les travaux phase II du parc Ménard incluant l'installation d'autres jeux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat de pour la fourniture, le stockage et l'installation d'un module de jeu électronique au parc Ménard. Une proposition de prix a été soumise à l'arrondissement pour la fourniture, le stockage et l'installation d'un module de jeu électronique démo de Type ICON1012.

Le jeu a déjà été installé comme démonstrateur et est en parfaite condition.

Les avantages offerts par le module de jeu:

1. Un meilleur prix
2. Une même garantie encore en vigueur
3. Moins de dépréciation

Le fournisseur aura à fournir les services suivants :

- Fourniture stockage et installation, du module de jeu;
- Fourniture des garanties spécifiques aux composantes fournies;

Les travaux d'installation débuteront au printemps 2020 aussitôt que les travaux de la phase II du parc Ménard seront terminés.

JUSTIFICATION

Un seul fournisseur travaillant dans le domaine des jeux a été invité à fournir un prix, étant donné la particularité du produit.

Le coût réel du module s'élève à 271 278,48 \$ et le prix de l'adjudicataire proposé est de 100 939,60 \$ soit 63% inférieur au montant du prix coûtant.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'entrepreneur est en respect des règles avec ou sans rotation pour les contrats de gré à gré (Voir pièce jointe).

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Atmos Phare., le soumissionnaire admissible à un contrat de gré à gré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront financés par le PTI parc tel que mentionné dans l'intervention des finances de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : Juin 2019

Fin : juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151021

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc. pour effectuer des travaux des lots 1 et 2 de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2019 (avec option de renouvellement pour l'année 2020) – Contrat : 202 048,56 \$ - Appel d'offres public no 19-17654, (4 soumissionnaires). |

D'accorder à Entreprise T.R.A. (2011) le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux des lots 1 et 2 de marquage longitudinal et divers traçage sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2019 (avec option de renouvellement pour l'année 2020) , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 202 048,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17654.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 09:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151021

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc. pour effectuer des travaux des lots 1 et 2 de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2019 (avec option de renouvellement pour l'année 2020) – Contrat : 202 048,56 \$ - Appel d'offres public no 19-17654, (4 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée tel que : traverses piétonnières protégées et non protégées, flèches, , etc. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Un appel d'offres public a été lancé et publié le 17 avril 2019 dans dans le système SÉAO, afin de trouver des entreprises pour effectuer des travaux des lots 1 et 2 de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour l'année 2019.

Aucun addenda n'a été émis :

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0196 - 7 mai 2018 - D'accorder à Profilco Inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2018 (avec option de renouvellement pour l'année 2019) , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 830,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16863.

CA16 20 0245 - 2 mai 2016 - D'autoriser une dépense de 416 977,36 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour une période de 3 ans (2016, 2017 et 2018) dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'octroyer à Profilco Inc. le contrat T.M. 16-1649 à cette fin (appel d'offres public 16-15110), au prix de sa soumission, soit au prix total de 416 977,36 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Suite a deux appels d'offres non fructueuses, il a été décidé de prospecter le marché des petits entrepreneurs avec des lots plus petits.

Les travaux de marquage longitudinal représentent le premier lot et les travaux de

marquage (flèches-passages-hachurages-stationnement) représentent le deuxième lot.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 mai 2019 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un an soit pour 2020 si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives inscrite. Un nouveau sommaire décisionnel sera alors nécessaire.

L'AMF est nécessaire pour ce type de service uniquement pour des contrats avec un montant supérieur à 1 000 000 \$, Dans le cas d'une prolongation, le montant total des deux années cumulées ne dépassera pas le montant cité ci haut.

JUSTIFICATION

Voici les résultats pour l'appel d'offres en objet. Nous avons reçu 4 soumissions sur 6 preneurs du cahier des charges. Les prix vérifiés sont les suivants taxes incluses :

LOT 1 - TRAVAUX DE MARQUAGE LONGITUDINAL

1-Entreprise T.R.A. (2011) Inc. -- 147 642,16 \$

2-Deangelo brothers inc -- 156 564,91 \$

LOT 2 - TRAVAUX DE MARQUAGE (FLÈCHES-PASSAGES-HACHURAGE-STATIONNEMENT)

1-Entreprise T.R.A. (2011) Inc. -- 54 406,40 \$

2-Marquage Lignax -- 83 184,41 \$

3-Deangelo brothers inc -- 133 797,56 \$

4-9352-4296 Quebec Inc. (Marquage Asphalte) -- 144 050,61 \$

L'estimation réalisé à l'interne est de 151 315,15 \$ (lot 1- marquage longitudinal) + 108 326,00 \$ (Lot 2-marquage flèches-hachurage-passages) pour un total de 259 641,15 \$

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé nos estimations à celles de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est au total de 28,50% inférieur au montant de l'estimation. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 202 048,56 \$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention des services des finances.

Le montant total de 202 048,56 \$, taxes incluses, provient entièrement du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 15 juin 2019

Fin des travaux :15 août 2019

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-24

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151023

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Piravic Inc. pour des travaux de réfection au parc Ménard - Phase I - démolition dans l'arrondissement de LaSalle - . Dépense totale de 239 339,99\$, taxes incluses (contrat: 204 609,51 \$ + contingences : 10 230,48\$ + incidences: 24 500 \$). Appel d'offres public 594888 Contrat A.P.19-1806 (6 soumissionnaires). |

D'autoriser une dépense maximale de 239 339,99 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de réfection au parc Ménard - Phase I - démolition, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Construction Piravic Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 609,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 594888.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-28 11:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151023

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Piravic Inc. pour des travaux de réfection au parc Ménard - Phase I - démolition dans l'arrondissement de LaSalle - . Dépense totale de 239 339,99\$, taxes incluses (contrat: 204 609,51 \$ + contingences : 10 230,48 \$ + incidences: 24 500 \$). Appel d'offres public 594888 Contrat A.P.19-1806 (6 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux seront réalisés au parc Ménard, dans l'arrondissement de LaSalle, situé sur la rue Clément, entre la rue Bergevin et la rue des Oblats. Le parc Ménard contient présentement des jeux désuets pour enfants et les aires de jeux ne correspondent plus aux normes de la Ville de Montréal. L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, ainsi que de se conformer aux nouvelles normes et de sécuriser les parcs pour les citoyens. Les travaux seront faits sur deux phases, la démolition en 2019 et la reconstruction en 2020.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux de démolition au parc Ménard dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 25 avril 2019. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mai 2017 à 13 h 30. Les soumissions sont valide 120 jours suivant la date d'ouverture.

Aucun addenda n'a été émis :

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1187151009 - 21 Aout 2018 - Accorder un contrat à Groupe Marchand Architecture & Design Inc. pour des services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie nécessaires à la préparation d'un plan directeur , des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance pour le réaménagement du parc Ménard dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 93 842,60 \$ \$ taxes incluses (contrat : 85 311,45 \$ + Contingences : 8 531,15 \$)- Appel d'offres public 551740- Contrat S.P. 18-1777.1 (7 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux de la phase I comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- La localisation des utilités publiques ;
- La préparation du site, le nivellement d'intégration ;
- Le démantèlement d'éléments existants ;
- Le remblayage avec des matériaux d'emprunt

Des frais incidences seront prévu pour le démantèlement d'un module de jeu fabriqué par jambette et le relocaliser dans un autre parc par le même fournisseur.

Le présent contrat concerne tous les travaux de démolition.

Un contrat de gré à gré pour la fourniture d'un jeu sera octroyé au même conseil d'arrondissement au fournisseur Atmosphar.

Dans le cadre des travaux de réfection au parc Ménard,, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 10 230,48\$, taxes incluses, correspondant à 5 % du coût des travaux.

Dix (10) firmes travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et six (6) ont déposé une soumission, soit 60% des preneurs du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | | (incluant taxes) | |
|---|---|-------------------------|-------------------|
| Firmes soumissionnaires | | Prix de base | Total |
| 1 | Construction Piravic Inc | 204 609,51 \$ | 204 609,51 \$ |
| 2 | Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc) | 286 362,48 \$ | 286 362,48 \$ |
| 3 | Les Entreprises Ventec Inc | 297 210,38 \$ | 297 210,38 \$ |
| 4 | Installation Jeu-Tec Inc | 317 219,47 \$ | 317 219,47 \$ |
| 5 | Les Entreprises J.Piccioni Inc | 317 351,12 \$ | 317 351,12 \$ |
| 6 | Lanco Aménagement Inc | 524 171,03 \$ | 524 171,03 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | | 354 755,36 \$ | 354 755,36 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes | | | 324 487,33 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 58,59 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 319 561,52 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 156,18 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | | | -150 145,85 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) | | | (42,32) |
| Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$) | | | 81 752,97 \$ |

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 42,32% inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Un montant total de 24 500,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux pour les travaux de réfection au parc Ménard. Ces dépenses incidentes vont inclure, le déplacement d'un jeu existant par le fournisseur initial, donc le démantèlement d'un module de jeu fabriqué par jambette et le relocaliser dans un autre parc par le même fournisseur.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Construction Piravic Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 239 339,99\$, toutes taxes incluses, une partie de ce montant sera octroyé à Jambette pour les incidences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat, des contingences et des incidences de 239 339,99\$ (taxes comprises) sera financé par le règlement d'emprunt pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidents et les voisins du parc de l'exécution des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Juin 2019
Début des travaux : 16 septembre 2019
Fin des travaux : 4 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-05-23



Dossier # : 1192363053

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre PME MTL du Grand Sud-Ouest et l'arrondissement de LaSalle pour la période s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2019 renouvelable à chaque année subséquente et d'accorder une contribution financière de 88 590 \$ pour l'année 2019 à cette fin |

D'accorder une contribution financière de 88 590 \$ à PME MTL du Grand Sud-Ouest pour l'année 2019, afin d'agir à titre de fiduciaire en matière de développement économique commercial selon les termes et conditions énoncés dans l'entente à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et l'organisme pour la période s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2019 et renouvelable à chaque année subséquente.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette entente.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-29 17:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363053

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de l'entente à intervenir entre PME MTL du Grand Sud-Ouest et l'arrondissement de LaSalle pour la période s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2019 renouvelable à chaque année subséquente et d'accorder une contribution financière de 88 590 \$ pour l'année 2019 à cette fin |

CONTENU

CONTEXTE

PME MTL est issu de la réorganisation du réseau de soutien des entreprises, dont la mission était anciennement confiée aux CLD et CDEC de Montréal. À l'automne 2014, la signature d'un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités a entraîné une réorganisation du modèle montréalais de développement économique local. La Ville de Montréal a alors créé PME MTL: un réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises.

Depuis avril 2015, ce réseau composé de six (6) organisations à but non-lucratif, dessert les entreprises de l'ensemble de l'agglomération montréalaise. Une image commune facilite l'accès des entrepreneurs et des entreprises à une offre de services unifiée et simplifie leur démarche d'affaires.

PME MTL du Grand Sud-Ouest est le pôle qui s'occupe du territoire de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0187 du 3 avril 2017 - Convention et contribution financière à PME MTL du Grand Sud-Ouest, commissaire - développement industriel (renouvellement de l'entente pour 2017 - sommaire décisionnel 1172363041)

Résolution CA16 20 0137 du 7 mars 2016 - Contribution financière à PME MTL du Grand Sud-Ouest afin d'agir à titre de fiduciaire pour l'année 2016, commissaire - développement industriel (sommaire décisionnel 1162365012)

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle mandate depuis quelques années PME MTL du Grand Sud-Ouest pour les services d'un commissaire - développement industriel qui est affecté à 100% au territoire laSallois.

Les commerces jouent également un rôle fondamental dans la vitalité des quartiers et la qualité de vie des laSallois.

Le commerce de détail fait toutefois face à une véritable révolution qui transforme grandement les modèles d'affaires. L'impact des nouvelles technologies du numérique, les nouvelles formes de consommation, la concurrence entre les grands centres commerciaux, les questions de mobilité et d'accessibilité sont quelques exemples de défis auxquels les commerçants sont confrontés.

De façon à soutenir ce domaine d'activités, l'arrondissement de LaSalle a décidé de se pourvoir d'un commissaire au développement commercial. PME MTL du Grand Sud-Ouest fera l'encadrement administratif de cette personne. Ce commissaire sera donc entièrement dévoué au développement économique commercial de LaSalle.

L'organisme devra tenir une comptabilité séparée des dépenses liées aux sommes qui lui sont versées en vertu du mandat énoncé et de l'entente qui sont joints au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'engagement d'une personne dédiée au développement économique de LaSalle mais supervisée entièrement par l'arrondissement aurait été plus complexe que d'accepter la proposition de PME MTL du Grand Sud-Ouest qui a les ressources humaines et physiques pour accueillir cette personne et la superviser.

Les sommes allouées en 2019 serviront à défrayer les ressources humaines et certaines dépenses en lien avec le mandat selon la répartition suivante :

| | |
|---|------------------|
| Commissaire (salaire et avantages sociaux) | 73 825 \$ |
| Frais de supervision, de bureau, de communication et d'administration | 14 765 \$ |
| Total annuel de 2019 | 88 590 \$ |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un crédit de 88 590 \$ est à prévoir pour l'année 2019 au compte budgétaire: 2412.001000.301706.06501:61900:016230:000000 Industries et commerces - Prom. et dév.écon.: Contribution à d'autres organismes: Centres locaux de développement: Général

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dynamisme de la communauté d'affaires de LaSalle est reconnu et le commissaire au développement commercial y contribuera durant ce mandat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 22 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-05-22

**Dossier # : 1194629017**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour le projet Agora Airlie dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour l'année 2019 et accorder une contribution de 35 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables. Permettre l'occupation du terrain portant le numéro de lot 1 449 704. |

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour le projet Agora Airlie dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour l'année 2019 et accorder une contribution de 35 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables. Permettre l'occupation du terrain portant le numéro de lot 1 449 704.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 10:23**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour le projet Agora Airlie dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour l'année 2019 et accorder une contribution de 35 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables. Permettre l'occupation du terrain portant le numéro de lot 1 449 704. |

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la RUI est un quartier défavorisé de l'arrondissement LaSalle ; il s'agit d'un quartier d'accueil et de transition de nouveaux arrivants. Les deux tiers des résidents sont nés à l'extérieur du Canada, et parmi ceux-ci, la moitié y est établi depuis moins de deux ans. Le quartier est aussi caractérisé par un taux élevé de ménages à faible revenu. Par ailleurs, le quartier est peuplé par des familles nombreuses. En effet, parmi les ménages qui ont déclaré avoir des enfants, la moyenne est de 2,9 enfants. Malgré des besoins criants, le quartier ne comporte pas de présence communautaire, pas de lieu de rencontre et de socialisation et peu d'espace de jeux extérieurs pour enfants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0256 (1176818039) adopté le 1 mai 2017 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la poursuite du programme d'animation dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour l'année 2017 et accorder une contribution de 35 000 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

Résolution CA16 20 0195 (1166818026) adoptée le 4 avril 2016 : D'accorder une contribution financière de 35 000 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour la poursuite du programme d'animation dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour l'année 2016 et approuver le projet de convention.

Résolution CA15 20 0256 (1156818048) adoptée le 4 mai 2015 : D'accorder une contribution financière de 35 000 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour la poursuite du programme d'animation dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour l'année 2015 et approuver le projet de convention.

DESCRIPTION

Le projet consiste à créer un espace public pour les résidents du quartier. Ce lieu offrira un espace de rencontre et de socialisation pour les résidents qui comprendra une agora centrale, ainsi qu'un terrain d'aventures pour les enfants. De plus, ce lieu sera animé avec l'aide de différents partenaires afin d'offrir des services à la communauté : marchés de quartier abordables, bacs agriculture urbaine, comptoir friperie, ludothèque (prêt de jeux gratuitement avec animation de loisir pour familles), etc. Cet espace pourra également accueillir des partenaires pour des moments d'intervention ou d'animation, proposant ainsi un calendrier complet d'activités.

Permettre une occupation temporaire soit, du 1^{er} juin au 30 novembre 2019, d'un terrain situé au coin de la 90e avenue et de la rue Airlie, portant le numéro de lot 1 449 704 pour un usage autre que celui prévu par la réglementation.

JUSTIFICATION

Un appui financier de la part de l'arrondissement pour le soutien du projet Agora Airlie permet de consolider les actions de la Table de développement social visant à améliorer la qualité de vie des citoyens, améliorer l'appartenance à ce milieu de vie. L'importance de créer des espaces de socialisation dans le quartier et de développer une offre d'activités d'information et d'animation a ainsi été nommée comme une des priorités par les citoyens dans cette démarche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 35 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-23

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1195348011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 300 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle dans le cadre du 40e anniversaire de l'événement de la « Course et Marche populaires de LaSalle ». |

D'accorder une contribution financière de 300 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle dans le cadre du 40e anniversaire de l'événement « Course et marche populaire de la LaSalle ».
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 10:22

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195348011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 300 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle dans le cadre du 40e anniversaire de l'événement de la « Course et Marche populaires de LaSalle ». |

CONTENU

CONTEXTE

La Course et Marche populaires de LaSalle est un événement organisé par Les Kilomaîtres de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 40^e édition de la Course et Marche populaires de LaSalle (Course POP) et LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 20 0108 (1195348004) adoptée le 4 mars 2019 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019 et autoriser la fermeture des rues touchées.
D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

Résolution CA18 20 0089 (1186818017) adoptée le 5 mars 2018 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018 et la fermeture des rues touchées.
D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

Résolution CA17 20 0125 (1176818010) adoptée le 6 mars 2017 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le dimanche 26 mars 2017 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

Résolution CA16 20 0133 (1166818016) adoptée le 7 mars 2016 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le dimanche 20 mars 2016 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement et une subvention sous forme de gratuités de 26 000 \$.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière additionnelle de 300\$ aux Kilomaîtres de LaSalle dans le cadre du 40e anniversaire de l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle".

JUSTIFICATION

Les Kilomaîtres de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-23

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1195986006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Albertine en cinq temps », présentée au Théâtre du Grand Sault du 8 au 12 mai 2019, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. |

D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Albertine en cinq temps » présentée au Théâtre du Grand Sault du 8 au 12 mai 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-30 14:17

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195986006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Albertine en cinq temps », présentée au Théâtre du Grand Sault du 8 au 12 mai 2019, dans le cadre du programme 3 : soutien à la création et production artistique. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Avant-Scène de LaSalle réalise et présente des pièces de théâtre amateur par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. La troupe de théâtre L'Avant-Scène de LaSalle produit annuellement deux pièces de théâtre, conformément au calendrier élaboré par l'arrondissement en collaboration avec le Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0139 (1185986003) adoptée le 3 avril 2018 : D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Le dîner de cons » présentée au Théâtre du Grand Sault du 3 au 6 mai 2018. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA17 20 0615 (1175986011) adoptée le 23 novembre 2017 : D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Les enfantillages » présentée au Théâtre du Grand Sault du 14 au 17 décembre 2017. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA16 20 0634 (1166818094) adoptée le 7 novembre 2016 : D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien pour la réalisation de décors et d'accessoires pour la pièce « Les noces de têtes » présentée au théâtre du Grand Sault en novembre 2016. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des

relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA15 20 0573 (1156818096) adoptée le 5 octobre 2015 : D'accorder une contribution financière de 1 200 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle conformément à la Politique de soutien dans le domaine des arts, programme No 3, soutien à la création et production artistique, pour la réalisation et la fabrication de décors et accessoires de la production de la pièce « Folle à lier » de Tom Topor qui sera présentée au Théâtre du Grand Sault les 21, 22, 27, 28 et 29 novembre 2015. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et de l'affichette de ladite pièce.

DESCRIPTION

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans son volet 6.2 des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 3 : soutien à la création et production artistique permet aux organismes d'augmenter la qualité de production des divers groupes qui retiennent les services de personnes-ressources ponctuelles pour enrichir leurs connaissances et leur mise en application des diverses étapes de production.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 3 : soutien à la création et production artistique, et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La fabrication des décors est confiée à une personne-ressource professionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 800 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-27

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1197551017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui a eu lieu le 25 mai 2019 à l'école LaSalle Comprehensive High School. |

D'accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à la La ligue des cadets de l'air du Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui a eu lieu le 25 mai 2019 à l'école LaSalle Comprehensive High School. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-29 17:37

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui a eu lieu le 25 mai 2019 à l'école LaSalle Comprehensive High School. |

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons reçu une demande de contribution financière à la La ligue des cadets de l'air du Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme souvenir de leur 49e revue annuelle qui a eu lieu le samedi 25 mai à l'école LaSalle Comprehensive High School.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolutions CA18 20 0205 (1186818051) adoptée le 7 mai 2018 : D'accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air du Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 19 mai 2018 à l'école LaSalle Comprehensive High School. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA17 20 0249 (1176818051) adoptée le 1er mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu au LaSalle Comprehensive High School le 19 mai 2017. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA16 20 0254 adoptée le 2 mai 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Cadets de l'Aviation Royale du Canada, Escadron 796 LaSalle, pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 22 mai 2016 à l'école LaSalle Comprehensive High School. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution no CA15 20 0161 adoptée le 7 avril 2015 : D'accorder une contribution financière au montant de 300 \$ au Cadets de l'Aviation Royale du Canada, Escadron 796 LaSalle, pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 17 mai 2015 à l'école LaSalle Comprehensive High School. Le message du conseil a déjà été approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

La ligue des cadets de l'air Canada Canada Québec - Escadron 796 est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'Arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-28



Dossier # : 1194629019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 9 au 18 août 2019. |

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 9 au 18 août 2019.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 9 au 18 août 2019. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Congrès National des Italo-Canadiens a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de la 26e édition de la Semaine italienne de Montréal à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no 18 20 0314 (1186818067) adopté le 9 juillet 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 3 au 12 août 2018.

Résolution no CA16 20 0389 (1166818059) adoptée le 4 juillet 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 5 au 14 août 2016.

Résolution no CA15 20 0393 adoptée le 6 juillet 2015 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 7 au 16 août 2015. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès National des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la 26e édition de la Semaine italienne de Montréal qui se tiendra du 9 au 18 août 2019. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

Le programme souvenir regroupe l'horaire de toutes les activités qui se déroulent dans le grand Montréal, dont celles qui auront lieu au parc Ouellette de LaSalle le 13 août 2019.

JUSTIFICATION

Cet événement annuel bénéficie de l'appui du conseil d'arrondissement depuis plusieurs années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement

Le : 2019-05-30



Dossier # : 1195986007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Féliciter le Club Photo de LaSalle pour son 15e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. |

De féliciter le Club Photo de LaSalle pour son 15e anniversaire de fondation.
D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-29 17:37

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1195986007**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Féliciter le Club Photo de LaSalle pour son 15e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club Photo de LaSalle a fait parvenir une demande de soutien financier pour souligner le 15^e anniversaire de sa fondation. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire tels que 25e, 35e, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Club Photo de LaSalle a souligné son 15^e anniversaire lors de son exposition annuelle le 15 mai dernier.

JUSTIFICATION

Le Club Photo de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-27

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1198157007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'école Laurendeau-Dunton à tenir une course le 17 juin 2019 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. |

D'autoriser l'école Laurendeau-Dunton à tenir une course le 17 juin 2019, de 12 h 30 à 15 h et autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-21 17:36

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198157007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'école Laurendeau-Dunton à tenir une course le 17 juin 2019 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. |

CONTENU

CONTEXTE

L'école Laurendeau-Dunton demande l'autorisation à l'arrondissement pour organiser une course sur le territoire de l'arrondissement le 17 juin 2019, de 12 h 30 à 15 h. Le but de cet événement, qui est une première édition pour l'école, est de promouvoir les saines habitudes de vie auprès des élèves. Des professeurs participeront eux aussi à la course avec leur groupe d'élèves.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La course aura lieu le 17 juin, de 12 h 30 à 15 h. Deux vagues de départ sont prévues. Les élèves les plus jeunes amorceront la course à 12 h 45, et les plus âgés, à 14 h. L'école Laurendeau-Dunton compte environ 600 élèves et certains professeurs participeront aussi à la course avec leur groupe d'élèves respectifs.

JUSTIFICATION

Cet événement permettra de faire la promotion de l'activité physique auprès des élèves de l'école.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les rues suivantes seront fermées temporairement et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à 12 h 30 (à partir de 11 h 15, au signal du SPVM, il y a réouverture partielle des rues dès que certaines courses sont terminées) :

- Rue Rancourt

- Rue David-Boyer
- Rue Giovanni-Caboto
- Rue Lemieux

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 6 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-04-26



Dossier # : 1197551018

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le Centre Action à tenir un bazar au 2214, avenue Dollard, à l'arrondissement de LaSalle le 7 juin 2019. |

Autoriser le Centre Action à tenir un bazar au 2214, avenue Dollard, à l'arrondissement de LaSalle le 7 juin 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-29 17:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551018

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le Centre Action à tenir un bazar au 2214, avenue Dollard, à l'arrondissement de LaSalle le 7 juin 2019. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre Action est un organisme communautaire à but non lucratif, bilingue et multiculturelle. Sa mission est d'apporter des activités structurées promouvant l'inclusion sociale ainsi que la participation active d'adultes avec capacités motrices ou cognitives sévèrement limitées d'une manière permanente, au sein d'un environnement respectueux, chaleureux et sécuritaire.

Une demande a été transmise par l'organisme afin d'obtenir l'autorisation de tenir un bazar le vendredi 7 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 20 0167 (1195348008) adoptée le 1er avril 2019 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2019 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Résolution CA18 20 0098 (1186818019) adoptée le 5 mars 2018 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2018 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Résolution CA17 20 0514 (1176818090) adoptée le 5 septembre 2017 : D'autoriser la fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur à tenir un bazar du 3 au 5 novembre 2017.

Résolution CA17 20 0081 (1176818007) adoptée le 6 février 2017 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2017 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le Centre Action a déposé une demande pour obtenir l'approbation de l'arrondissement de LaSalle de tenir un bazar, de 11 h à 20 h, le vendredi 7 juin 2019.

JUSTIFICATION

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de vente de garage ou vente débarras à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-28



Dossier # : 1192365011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la tenue de la Foire de l'horreur dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 9 au 29 septembre 2019. |

D'autoriser la tenue de la Foire de l'horreur dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 9 au 29 septembre 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-21 17:39

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365011**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la tenue de la Foire de l'horreur dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 9 au 29 septembre 2019. |

CONTENU**CONTEXTE**

Demande reçue du Carrefour Angrignon pour la tenue de la Foire de l'horreur dans le stationnement du Carrefour du 9 au 29 septembre 2019 organisée par les entreprises Vincent Cameron..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 20 0455 - La Maison hantée du 5 octobre au 3 novembre 2013 dans le stationnement du Carrefour Angrignon.

DESCRIPTION

La Foire de l'horreur est un circuit aménagé à l'intérieur de 6 remorques de 53 pieds reliées les unes aux autres.

L'ouverture officielle se fera le 13 septembre pour se terminer le 29 septembre.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-05-13



Dossier # : 1197551016

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 10 juin 2019. |

D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 10 juin 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 09:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551016

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 10 juin 2019. |

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de l'Hôpital de LaSalle a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) afin d'obtenir l'autorisation de tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'hôpital le 10 juin 2019, de 11 h à 14 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0262 (1186818056) adoptée le 4 juin 2018 : D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 12 juin 2018.

Résolution CA17 20 0261 (1176818054) adoptée le 1er mai 2017 : D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 14 juin 2017.

Résolution CA16 20 0329 (1163630006) adoptée le 6 juin 2016 : D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle, au 8585, terrasse Champlain, le 15 juin 2016, de 11 h à 14 h et prêter du matériel d'une valeur de 422 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour les employés et bénévoles de l'Hôpital de LaSalle, au 8585, terrasse Champlain, le 10 juin 2019. Autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 620 \$ sous forme de gratuité pour les services requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 24 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-22



Dossier # : 1194629014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 27 juillet 2019 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman. |

D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 27 juillet 2019 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 09:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629014

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 27 juillet 2019 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman. |

CONTENU

CONTEXTE

Montreal Caribbean Social Organization a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de tenir, avec la collaboration d'organismes, une fête interculturelle le 27 juillet 2019 et de permettre l'Association canadienne nigérienne de Montréal à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution No CA18 20 0263 (1183630001) adopté le 4 juin 2018 : D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 28 juillet 2018 dans le terrain de stationnement du centre commercial Rio-Can. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

Résolution No CA17 20 0320 (1176818056) adoptée le 5 juin 2017 : D'autoriser la tenue d'une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2017 dans le stationnement du centre commercial Rio-Can, moyennant l'autorisation du propriétaire. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

Résolution No CA15 20 0402 (1156818071) adoptée le 6 juillet 2015 : D'autoriser la tenue d'une fête interculturelle les 25 et 26 juillet 2015 dans le stationnement du centre commercial Rio-Can, moyennant l'autorisation du propriétaire. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

DESCRIPTION

Dans le cadre d'un partenariat entre Montreal Caribbean Social Organization et l'Association canadienne nigérienne de Montréal, autoriser la tenue d'une fête interculturelle dans le stationnement du 7401, boulevard Newman. Les organisateurs doivent s'assurer d'obtenir l'autorisation du propriétaire.

Dans le cadre de cet événement grand public, autoriser la vente de boisson alcoolique et

permettre à l'Association canadienne nigérienne de Montréal de se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques sur le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures et devront assurer la surveillance de nuit les 26 et 27 juillet 2019 pour assurer la sécurité des équipements de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les organismes sont reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 829 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-23



Dossier # : 1194629013

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019. |

D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629013

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019. |

CONTENU

CONTEXTE

Les Aînés de LaSalle inc. ont adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques durant leur pique-nique annuel du 23 juillet 2019, 25 juillet en cas de pluie, à la terrasse Serre du parc des Rapides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA18 20 0261 (186818058) adopté le 4 juin 2018 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.

Résolution no CA17 20 0372 (176818070) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur pique-nique annuel qui aura lieu le 25 juillet 2017 à la terrasse Serre du parc des Rapides moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. En cas de pluie l'événement sera remis au 27 juillet 2017.

Résolution no CA15 20 0329 (1156818058) adoptée le 1er juin 2015 : D'autoriser le club Les Aînés de LaSalle à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 28 juillet 2015, remis le 30 juillet en cas de pluie, au parc des Rapides, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DESCRIPTION

L'autorisation est donnée à Les Aînés de LaSalle inc. de se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu à la terrasse Serre du parc des Rapides moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Approximativement 200 personnes assisteront à l'événement. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

Les Aînés de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 27 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-23



Dossier # : 1194629016

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 18 août 2019 dont le départ se fera sur la rue Thierry pour ensuite emprunter les rues Serge, Moreau, Chouinard, Thierry, Daigneault, Jean-Brillon, Bernie, Robert, Serre pour se terminer au parc Ouellette. |

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 18 août 2019,

Signé par

Le

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629016

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 18 août 2019 dont le départ se fera sur la rue Thierry pour ensuite emprunter les rues Serge, Moreau, Chouinard, Thierry, Daigneault, Jean-Brillon, Bernie, Robert, Serre pour se terminer au parc Ouellette. |

CONTENU

CONTEXTE

La paroisse Madre dei Cristiani a déposé une demande pour la réalisation d'un procession le dimanche 18 août 2019.
Le conseil autorise une dérogation au Règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 – Parade et procession.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 20 0154 (1194629004) adopté le 1 avril 2019 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 19 avril 2019, d'organiser une fête paroissiale les 25 et 26 mai 2019 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 26 mai 2019.

Résolution CA18 20 0140 (1186818029) adoptée le 5 avril 2018 : De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani d'organiser une fête paroissiale les 26 et 27 mai 2018 de 11 h à 22 h sur la rue Thierry, entre les rues Turley et Tétrault, et de tenir une procession le dimanche 27 mai 2018 à 15 h. La procession empruntera les rues suivantes: Thierry, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Hébert, Bernie, Robert, Lefebvre, Giguère, Lefebvre et église. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DESCRIPTION

La paroisse Madre dei Cristiani désire organiser une procession le dimanche 18 août à partir de 19 h 30. Le point de départ sera sur la rue Thierry, pour ensuite emprunter les rues Serge, Moreau, Chouinard, Thierry, Daigneault, Jean Brillon, Bernie, Robert, Serre pour se terminer au parc Ouellette.

JUSTIFICATION

La paroisse organise depuis plusieurs années les processions. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 24 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-22



Dossier # : 1192365012

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nomination sur le Comité consultatif d'urbanisme

De nommer M. Frédéric Lavoie, résident, membre du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-23 16:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365012**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nomination sur le Comité consultatif d'urbanisme |

CONTENU**CONTEXTE**

Un membre du Comité consultatif d'urbanisme nommé en décembre 2018 pour l'année 2019 a quitté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 200580 - nomination des membres du CCU pour l'année 2019

DESCRIPTION

Nomination de M. Frédéric Lavoie, résident, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour la fin de l'année 2019.

Un membre suppléant sera choisi ultérieurement en remplacement de M. Lavoie

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 2.2 du règlement LAS-0002-4 le Comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

6 personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement et 1 personne agissant à titre suppléant

2 membres du conseil

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Règlement LAS-0002-4

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-05-23



Dossier # : 1193035007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 avril au 22 mai 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2019. |

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 avril au 22 mai 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-23 15:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1193035007**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 avril au 22 mai 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2019. |

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 23 avril 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2019 entérinés par le conseil d'arrondissement CA19 20 0227

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 avril au 22 mai 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2019-05-23



Dossier # : 1192363033

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas |

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 avril 2019 à 19 h;
Attendu que des corrections ont été apportées au premier projet de règlement;

D'adopter le second projet de règlement portant le n° P.2098-LAS-194 intitulé *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas* et de publier l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-04-17 10:05

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1192363033

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas |

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement P.2098-LAS-194 le 6 mai 2019 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 13 mai 2019 ;
Attendu qu'aucune demande de participation n'a été reçue,

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-194, intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas* » et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-21 17:35

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363033

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363033

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363033

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux piscines et aux spas |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une amélioration du service aux citoyens et une augmentation de l'efficacité et d'une simplification de ses opérations, La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) désire modifier certaines dispositions relatives aux piscines et aux spas. L'analyse des opérations portant sur l'émission des permis liés à la construction ou à l'installation d'une piscine ou d'un spa résidentiel et des dispositions du règlement de zonage qui s'appliquent, nous permet de constater que les normes du règlement sont difficiles à comprendre et à appliquer. Le but est de clarifier celles-ci et de faciliter leur compréhension et leur application.

De plus, après vérification des dispositions du règlement provincial intitulé "Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles", duquel les dispositions relatives aux piscines de notre règlement doivent découler, nous constatons que certaines phrases sont différentes de celles du règlement provincial, sans que les normes soient nécessairement différentes ou plus sévères. Les phrases du règlement provincial sont généralement plus claires et plus concises. La DAUSE propose donc de reprendre les phrases du règlement provincial en ne faisant que quelques adaptations nécessaires à certains termes en lien avec la terminologie particulière au règlement de zonage.

Finalement, nous constatons que la section du règlement de zonage applicable aux piscines ou aux spas s'appliquent actuellement à toutes les zones, qu'elles soient résidentielles, commerciales, industrielles ou communautaires, alors que les normes du règlement provincial ne visent que les piscines résidentielles. Ces normes ne devraient être applicables que pour les zones résidentielles, puisqu'elles sont beaucoup trop sévères pour les bains publics, qui incluent autant les piscines commerciales, communautaires, que plages et rendent donc la construction ou l'installation de ces « bains publics » extrêmement difficile. De même, nos normes sont différentes et beaucoup plus exigeantes que celles prévues dans le "Règlement sur la sécurité dans les bains publics". La DAUSE propose donc de transférer la section concernant les piscines et les spas dans le chapitre concernant les usages résidentiels afin que les normes ne s'appliquent qu'aux piscines et spas résidentiels, tel que le règlement provincial. Ce transfert devrait aussi mieux structurer l'ensemble des dispositions relatives aux piscines et spas et ce, autant pour tous les groupes d'usages, puisque d'autres normes relatives aux piscines s'appliquent déjà dans les autres zones.

Dispositions au plan d'urbanisme

Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur le Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin, principalement :

1. De supprimer la section relative aux piscines et aux spas, actuellement située dans le chapitre 5, et s'appliquant à toutes les zones, et de plutôt l'intégrer au chapitre 6, s'appliquant spécifiquement aux classes d'usages du groupe « Habitation »;
2. de supprimer l'article 6.1.2.3, dont la disposition du premier est déjà applicable (répétition), ainsi que de réutiliser la numérotation aux fins des dispositions des piscines et spas;
3. de reprendre le libellé des phrases du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, en ne faisant que quelques adaptations nécessaires à certains termes qui doivent être en lien avec la terminologie particulière du règlement de zonage;
4. de mieux réorganiser les dispositions de la section relative aux piscines et aux spas, de clarifier et simplifier les phrases et de supprimer des dispositions qui sont déjà encadrées ailleurs dans le règlement ou qui sont encadrées par un autre règlement de l'arrondissement;
5. de faire la concordance de la terminologie du zonage à celle du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, en modifiant ou ajoutant certaines définitions.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. Le projet de règlement respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. Le projet de règlement respecte les dispositions du Plan d'urbanisme;
3. Le projet de règlement permet de mieux structurer et clarifier les dispositions relatives aux piscines et aux spas, facilitant ainsi sa lecture, sa compréhension et son application, en améliorant ainsi entre autres, le service à la clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion
- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation

- Assemblée publique de consultation
- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de règlement
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
- Réception du certificat de conformité
- Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Le projet n'a aucune incidence sur sa conformité à :

- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-03-21



Dossier # : 1197151012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain |

D'adopter le règlement numéro 2030-LAS-59 intitulé "*Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique* ", afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-13 13:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1197151012**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin de permettre le stationnement des remorques de véhicules nautiques attachées à un véhicules automobile dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain |

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de mise à l'eau existant comporte un nombre limité de cases de stationnement pour les remorques de véhicules nautiques. La tendance est à la hausse quant au nombre de plaisanciers nécessitant des espaces de stationnement pour de telles remorques dans l'arrondissement. Afin de répondre au besoin des gens qui pratiquent cette activités, l'arrondissement souhaite offrir de nouvelles cases de stationnement pour remorques. À cette fin, il faut amender le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique afin de permettre le stationnement de remorques de véhicules nautiques dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Un amendement réglementaire est nécessaire afin de permettre le stationnement de remorques nautiques dans le stationnement municipal du parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'ensemble des changements à apporter à la réglementation, une somme d'environ **350 \$** devra être prévue au budget 2412.0010000.301720.03161.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000 pour l'achat d'équipements. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

avis de motion: 6 mai 2019
approbation du règlement: 3 juin 2019
Installation des panneaux : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-04-30



Dossier # : 1192363050

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'uniformiser le revêtement de la façade principale du bâtiment situé aux 335 et 337, 1 ^{re} Avenue |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001533734), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'uniformiser le revêtement de la façade principale du bâtiment situé aux 335 et 337, 1^{re} Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 07:41

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363050

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'uniformiser le revêtement de la façade principale du bâtiment situé aux 335 et 337, 1 ^{ère} Avenue |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à uniformiser le revêtement extérieur de la façade principale d'une habitation bifamiliale. Un permis a été délivré en septembre 2017, pour des travaux qui consistaient à remplacer le perron, le balcon et les escaliers en façade principale. En cours de travaux, la brique qui devait être située derrière les vestibules était absente. Donc une nouvelle demande de permis a été déposée pour le nouveau revêtement. Le requérant propose une brique rouge nuancée identique à l'existante, de format métrique (MTM).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (PIIA Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001533734), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'uniformiser le revêtement de la façade principale du bâtiment situé aux 335 et 337, 1^{ère} Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le revêtement permet d'uniformiser le bâtiment;
- Ø **Considérant** que les modifications mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du

règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-05-22



Dossier # : 1192363051

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de 2 façades et l'adaptation pour accès universel du chalet de la piscine du parc Lefebvre situé au 8600, rue Hardy |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001545016), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de deux façades et l'adaptation pour accès universel du chalet de la piscine du Parc Lefebvre situé au 8600, rue Hardy.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 07:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363051

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de 2 façades et l'adaptation pour accès universel du chalet de la piscine du parc Lefebvre situé au 8600, rue Hardy |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification de deux façades et l'adaptation pour un accès universel du chalet de la piscine du Parc Lefebvre. Ces travaux ont pour objectif de marquer l'entrée principale, de revoir la configuration du chalet et d'ouvrir l'enveloppe sur l'extérieur. De plus, la piscine sera complètement reconstruite avec un accès universel intégré. Les travaux consistent à créer une nouvelle entrée signalétique, afin de marquer l'entrée principale donnant sur la rue Hardy. Ensuite, le revêtement extérieur de la façade principale et de celui donnant sur la piscine est changé partiellement. Des nouvelles ouvertures sont également créées sur ces façades. De plus, deux rampes d'accès sont installées afin de permettre un accès universel. Le nouveau matériau installé est un panneau métallique bleu (tel que modèle de panneaux AMC C2000 de Multiplis, couleur RTB Blue ou équivalent).

Le projet respecte les principes de design des chalets de parc de l'arrondissement de LaSalle. En effet, la brique reste le matériau principal, le bâtiment a une identité propre et le pourcentage d'ouvertures est augmenté.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 18 (PIIA autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver sous condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001545016), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de deux façades et l'adaptation pour accès universel du chalet de la piscine du Parc Lefebvre situé au 8600, rue Hardy.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte les principes de design des nouveaux chalets de parc et des modifications à ceux existants de l'arrondissement de LaSalle;
- Ø **Considérant** que les modifications mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (autres secteurs);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-05-22



Dossier # : 1192363052

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement et l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 7500, rue St-Patrick |

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001502799), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement et l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 7500, rue Saint-Patrick.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-23 16:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363052

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement et l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 7500, rue St-Patrick |

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à agrandir et à changer le revêtement d'une seule partie d'un bâtiment industriel. Il s'agit d'un agrandissement déjà existant en façade principale donnant sur la rue Saint-Patrick, sur lequel un deuxième étage sera construit. Les matériaux du rez-de-chaussée sont également modifiés afin d'uniformiser le tout.

Tous les revêtements existants du rez-de-chaussée (segment agrandi) sont remplacés par une brique d'argile rouge, similaire à la brique existante sur l'ensemble du bâtiment (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Copper matt ou équivalent). Des éléments décoratifs linéaires sont installés en haut et en bas des ouvertures en pierre artificielle grise (telle que la pierre artificielle Techobloc Nickel ou équivalent). De plus, au deuxième étage ajouté, un revêtement de panneaux métalliques gris est installé (tel que le modèle de revêtement de panneaux d'aluminium, fini anodisé clair ou équivalent). Puisqu'il s'agit d'un agrandissement d'usage "bureau" (accessoire à l'usage "industriel"), onze (11) cases de stationnement sont ajoutées sur le terrain.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 3 (aménagement des terrains, la construction, la modification et l'occupation de bâtiments dont l'usage est industriel) et au chapitre 8 (le parcours riverain).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001502799), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement et l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 7500, rue Saint-Patrick.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet permet d'uniformiser le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le matériau met en valeur et harmonise le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que les cases ajoutées au stationnement sont situées sur le côté;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (aménagement des terrains, la construction, la modification et l'occupation de bâtiments dont l'usage est industriel et le parcours riverain);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-22

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363048

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'avril 2019 |

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'avril 2019 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-27 09:07

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363048

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'avril 2019 |

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels numéros:
1192363011
1192363014
1192363034

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'avril 2019 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 32 certificats = 800 \$
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 5 363 \$

Total : = 6 163 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-05-22



Dossier # : 1196456006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-23 16:29

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196456006**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-23

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines